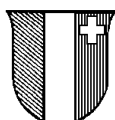


LOIS ET DECRETS PUBLIES DANS LA FEUILLE OFFICIELLE

Feuille officielle numéro 6, du 10 février 2012

Non soumis au référendum



Décret concernant la recevabilité matérielle de l'initiative populaire cantonale "Pour des allocations familiales équitables"

Le Grand Conseil de la République et Canton de Neuchâtel,

vu les articles 40 et 100 de la Constitution de la République et canton de Neuchâtel (Cst NE), du 24 septembre 2000;

vu l' article 107 de la loi sur les droits politiques (LDP), du 17 octobre 1984;

sur la proposition du Conseil d'Etat, du 30 novembre 2011,

décète:

Article premier L'initiative législative populaire cantonale "Pour des allocations familiales équitables", conçue sous la forme d'un projet rédigé, est déclarée recevable.

Neuchâtel, le 25 janvier 2012

Au nom du Grand Conseil:

Le président,
A. Laurent

Les secrétaires,
E. Flury
Y. Botteron